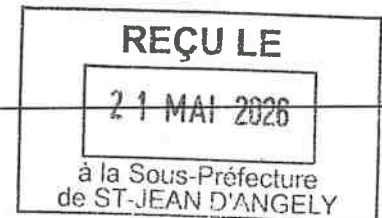


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE SIECQ	
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME		SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026	
NOMBRES DE MEMBRES		L'an deux mil vingt-six le vingt-deux avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Siecq, sous la présidence de Antony MATTIUZZO, Maire.	
En Exercice	Présents	Présents : MATTIUZZO Antony, Maire ; RABOTIN Christel, l'Adjointe FEVRIER Murielle, CHARIE Peggy, BOSSY-VEQUE Isabelle, ROY Prescilla, GIRAUDOT Dominique, GONNORD Pierre, CORNU Thierry, PARCA Pascal, CHAUVET Éric, les conseillers.	
11	11		
	Votants	Absentes excusées avec pouvoir :	
	11		
DATE DE CONVOCATION		Absent excusé :	
16/04/2026			
DATE D'AFFICHAGE			
22/04/2026		Secrétaire de séance : Christel RABOTIN	



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DCM N° 2026-029 : AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SOCIETE OCEALIA POUR LE PROJET D'EXTENSION DU SITE EXISTANT AVEC CREATION DE 4 CHAIS DE STOCKAGE D'ALCOOLS DE BOUCHE SUR LA COMMUNE DE SIECQ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation du public se déroule depuis le 13 avril 2026 et jusqu'au 15 juillet 2026 inclus (soit 3 mois consécutifs) concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société OCEALIA pour le projet d'extension du site existant avec création de 4 chais de stockage d'alcools de bouche sur la commune de SIECQ.

Ces activités relèvent de la rubrique 4755-2.a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'autorisation. Le projet n'est pas soumis à l'évaluation environnementale. Le dossier comprend notamment une étude d'incidence et une étude de dangers.

Le commissaire-enquêteur a organisé une première réunion publique d'ouverture le 17 avril 2026, avec la participation du pétitionnaire, à la salle des fêtes. La réunion de clôture se tiendra le vendredi 03 juillet 2026.

Une permanence du commissaire-enquêteur aura lieu le Lundi 18 Mai 2026 de 13 H 30 à 16 H 00 à la mairie de Siecq.

Consultation sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7240>

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette demande d'autorisation environnementale soumise à enquête publique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé émet un avis FAVORABLE sur le projet.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
Antony MATTIUZZO



Le Secrétaire de séance,
Christel RABOTIN

